



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 5 juillet 2023

Annule et remplace

Le préfet de la Vienne prolonge les deux arrêtés pour se prémunir de tout risque à l'ordre public, jusqu'au samedi 15 juillet 2023 à 9 h.

À la suite des violences urbaines qui ont touché les villes de Poitiers et de Châtelleraut depuis le 29 juin dernier, et donné lieu à des violences caractérisées envers les forces de l'ordre, des incendies de commerces et de bâtiments publics, ainsi qu'un nombre considérable de dégradations, et afin d'éviter tout risque de nouveaux troubles à l'ordre public, le préfet de la Vienne a prolongé les arrêtés suivants :

- arrêté portant **interdiction d'achat, de vente, de cession, d'utilisation, de port et de transport d'artifices de divertissement et d'articles pyrotechniques** (à l'exception des professionnels avec un justificatif) ;
- arrêté portant **interdiction de port et de transport d'armes, toutes catégories confondues, de munitions et d'objets pouvant constituer une arme par destination, d'acides et carburants au détail** (à l'exception des professionnels, des licenciés ball-trap et tir sportif, des chasseurs, et autre motif légitime tel que la cession et l'acquisition d'armes et de munition auprès d'un professionnel, avec un justificatif).

Ces arrêtés sont en vigueur du mercredi 5 juillet à 8 h au samedi 15 juillet 2023 à 9 h sur l'ensemble du territoire de la Vienne.